

Déclaration politique conjointe sur la réforme de l'architecture mondiale de la santé.

9.4.2026 - | Présidence de la République française

En marge du sommet « Une seule santé » organisé à Lyon (France), nous, chefs d'État et de gouvernement, dirigeants d'organisations régionales et internationales, acteurs de la santé mondiale et représentants de la société civile,

Réaffirmons notre attachement au multilatéralisme pour parvenir à des résultats à l'échelle mondiale en matière de santé ;

Soulignons que nous sommes à un moment décisif pour la santé mondiale, où nous faisons face à des problématiques soudaines et sans précédent, dans un contexte de réduction de l'aide au développement, de multiplication des phénomènes démographiques et climatiques, de diminution de la marge de manœuvre budgétaire, d'intensification des besoins en santé, de conflits prolongés et d'inégalités économiques qui menacent de réduire à néant les avancées sanitaires et humaines durement acquises ;

Reconnaissons les progrès remarquables accomplis par la communauté mondiale de la santé au cours des dernières décennies et nous réaffirmons qu'il est de notre responsabilité de protéger ces progrès en garantissant, en rationalisant et, en tant que de besoin, en renforçant les fonctions essentielles des institutions et des partenariats multilatéraux et régionaux en matière de santé, et en préservant les biens publics mondiaux liés à la santé que ces institutions et partenariats contribuent à fournir. Dans ce même temps, nous reconnaissons la complexité et la fragmentation de l'architecture mondiale de la santé, qui doit être adaptée et renforcée de toute urgence afin d'être en mesure de réagir rapidement et efficacement aux problématiques et aux besoins émergents en matière de santé ;

Saluons les discussions en cours sur la réforme de l'architecture mondiale de la santé pour que cette architecture soit plus efficace, plus collaborative, plus durable et plus responsable, qu'elle réponde davantage à ses objectifs et qu'elle repose davantage sur l'initiative des pays, notamment au moyen d'initiatives régionales et internationales ;

Affirmons que les réformes doivent notamment permettre une transformation essentielle vers la souveraineté sanitaire des pays, définir des stratégies de transition concrètes à l'appui de l'autosuffisance des pays, placer les soins de santé primaires au cœur de systèmes de santé nationaux résilients, garantir les droits et santé sexuels et reproductifs, promouvoir des progrès en matière d'accès équitable et abordable à la santé et aux innovations et soutenir une gouvernance solidaire, encourager une approche « Une seule santé » transversale pour renforcer les résultats en matière de santé, et accroître de manière significative et globale la participation de la société civile et des populations. Nous nous engageons à garantir que les progrès scientifiques au sein d'une architecture mondiale de la santé réformée soient de plus en plus accessibles à l'échelle mondiale, afin de garantir la santé pour tous, reposant sur une approche fondée sur des données scientifiques ;

Reconnaissons par ailleurs que les pays ont joué un rôle moteur pour démontrer la nécessité de la réforme et que la réforme de l'architecture mondiale de la santé doit prendre en compte les réflexions actuelles sur l'évolution du système multilatéral de développement l'architecture

financière mondiale et l'initiative ONU80, ainsi que les dynamiques nationales et régionales en pleine évolution relatives à la souveraineté sanitaire ;

Soutenons la mise en place d'approches du type « plateformes de pays » pour servir de moteur à l'amélioration de la coordination des différents acteurs de la prise en compte des stratégies nationales, tout en assurant la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources internes et des ressources externes complémentaires pour accroître l'efficacité et l'intégration ;

Saluons à cet égard les Pactes nationaux pour la santé et les approches similaires ;

Soutenons le développement de divers instruments financiers au service de la santé, prenant notamment en compte les résultats concrets de la présidence française du G7 et les propositions formulées par l'Union africaine, ainsi que la mobilisation des ressources internes, qui fait partie intégrante des efforts de renforcement de la sécurité sanitaire ;

Saluons le rôle central de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en tant qu'autorité de coordination des efforts et de fixation des règles et normes en santé mondiale, et nous affirmons notre détermination commune à prendre une part active au processus conjoint en faveur de la réforme de l'architecture mondiale de la santé hébergé par l'OMS. Il convient que ce processus s'appuie sur les réflexions et initiatives régionales et internationales existantes en favorisant un dialogue inclusif et le partage d'informations, et en recherchant des points de consensus à forte visée opérationnelle. Ce processus doit aussi s'inscrire dans un calendrier ambitieux et conduire à une série de recommandations mises au point conjointement par les acteurs de la santé mondiale, et contribuer à bâtir un écosystème de santé mondiale efficace et équitable ;

Réaffirmons notre volonté de renforcer les partenariats équitables, de poursuivre nos travaux visant à parvenir à la couverture sanitaire universelle et à protéger le droit à la santé, d'encourager un dialogue constructif entre pays à revenus faibles, moyens et élevés et d'établir des synergies entre les acteurs de la santé mondiale ;

Appelons de nos vœux la poursuite d'un dialogue politique de haut niveau entre les pays intéressés et les acteurs clés de la santé mondiale.

Texte adopté à Lyon (France) le 7 avril 2026 par les représentants des chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arménie, de l'Australie, du Botswana, du Cambodge, du Canada, de Chypre, de l'Espagne, de la France, du Ghana, de la Guinée, du Japon, du Kenya, de la Norvège, du Royaume-Uni, de Singapour, de la Suède et de la Tunisie,

et par les Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies, l'Alliance du Vaccin GAVI, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Unitaid, l'OMS ;

la fondation Wellcome Trust, le Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète ;

le consortium HEAR CSO (Health Architecture Reimagined - Civil Society);

Action Santé mondiale et Impact Santé Afrique, coprésidents en 2026 du groupe de travail du C7 sur la santé mondiale ;

en présence de la Commission de l'Union africaine, de la Commission européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Banque mondiale.

(Traduis de l'anglais)

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/04/07/declaration-politique-conjointe-sur-la-reforme-de-larchitecture-mondiale-de-la-sante>